

Genève, Octobre 2015

#### Chère membres de DEI,

Le Secrétariat International de Défense des Enfants International (DEI-SI) aimerait partager les dernières nouvelles de Genève, en particulier celles qui concernent l'Étude Mondiale sur les Enfants Privés de Liberté et la 30e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-30), récemment conclue, qui a eu lieu du 14 Septembre au 02 Octobre.

L'Étude Globale sur les Enfants Privés de Liberté: le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) a enfin pris une décision (depuis l'adoption de la résolution de l'AGNU en Décembre 2014, sollicitant l'Étude) et a nommé le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les Enfants (RSSG/ACC) afin de faciliter la phase préparatoire (à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'année civile), qui inclurait la mise en place des exigences opérationnelles pour la mise en œuvre effective de l'Étude. À cette fin, le RSSG/ACC aura comme mission de: coordonner un groupe interinstitutionnel (ceux mentionnés dans le paragraphe 51.d de la résolution 69/157 de l'AGNU), qui consiste à nommer un Expert Indépendant pour mener l'Étude; identifier les sources de financement; recueillir systématiquement des informations substantives disponibles sur les sujets pertinents. Les dispositions pour les prochaines étapes (y compris les réunions avec les ONG, etc.) seront partagés avec les parties prenantes concernées, et DEI-SI fera en sorte d'impliquer toutes les sections nationales de DEI le moment venu.

Concernant **le Conseil de droits de l'homme**, DEI a activement participé à la 30e session, où de nombreuses questions pertinentes ont été abordées. Nous allons revoir les principaux thèmes et activités ci-après. Veuillez noter que toute la documentation de la <u>30e session du CDH est disponible en ligne en anglais, français, espagnol et arabe.</u>

# > JUSTICE DES ENFANTS

La résolution sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice, y compris la justice pour mineurs (A / HRC / 30 / L.16) s'est portée sur l'incarcération excessive et la surpopulation. La résolution a également accueilli officiellement l'Étude Mondiale sur les Enfants Privés de Liberté (paragraphe 26) et a appelé les États à «veiller à ce que, en vertu de leur législation et pratique, ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie ne soient prononcés pour les infractions commises par des personnes de moins de 18 ans»(par. 24) et" de ne pas de fixer l'âge minimum de la responsabilité pénale à un âge trop bas, compte tenu de la maturité affective, psychologique et intellectuelle de l'enfant »(par. 23). La résolution a également pris en compte les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif de promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et d'assurer un accès égal à la justice pour tous (SDG) 16.3.

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire (GT / AD) a présenté les principes fondamentaux des Nations Unies et les lignes directrices sur les recours et les procédures concernant les droits de toute personne privée de sa liberté d'introduire un recours devant un tribunal. Le document - auquel DEI a contribué activement à l'égard Principe 18 sur les mesures spécifiques pour les enfants - vise à fournir des orientations aux États sur les principes fondamentaux sur lesquels devraient se fonder les lois et les procédures régissant les droits des personnes privées de liberté et sur les éléments requis pour l'exercice effectif de ces droits. DEI a prononcé une déclaration au cours du dialogue interactif avec le Groupe de Travail/AD (14 Septembre), expliquant que les enfants continuent d'être privés de liberté sans avoir la garantie de leurs droits procéduraux, et que dans de nombreux cas, la privation de liberté est restée une première option, plutôt qu'un dernier recours. DEI a réitéré que les meilleurs intérêts des enfants doivent toujours être primordiaux dans toute prise de décision. Pour regarder la déclaration complète prononcée par Johan Vigne de DEI cliquez ici (2:07:38).



DEI a co-organisé un **événement parallèle sur la violence contre les enfants en détention** (16 Septembre), en collaboration avec Penal Reform International (PRI). L'événement visait à mettre en évidence la situation des enfants détenus illégalement et qui subissent des violences, dans les pays développés et en développement. Anna Tomasi de DEI a déclaré que 60 pour cent des enfants sont retenus en détention provisoire. Le Bureau de la Représentante Spéciale sur la violence contre les enfants a déclaré que la détention (même pour leur protection) ne devrait pas être utilisée comme un substitut à la protection des enfants, car il a un impact dévastateur sur ces derniers.

DEI a présenté une déclaration commune sur la question de l'abaissement de l'âge minimum de la responsabilité pénale (AMRP) au Brésil. La déclaration - qui a été délivrée par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) au cours du débat général sur le point 3 du CDH (webcast 01:43:51) – appelait au suivi de la récente réforme constitutionnelle sur la réduction de l'âge minimum de la responsabilité pénale au Brésil. La déclaration a souligné que la réforme législative est incompatible avec les obligations internationales et, de plus, qu'elle contribue à stigmatiser davantage les adolescents comme des criminels en s'appuyant des préjugés qui règnent au sein de l'opinion publique envers les enfants en conflit avec la loi.

La situation des enfants détenus pour des délits liés à la drogue a été discutée lors de la **Commission sur l'impact du problème mondial de la drogue sur les droits de l'homme** (28 Septembre). Le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme a souligné que les enfants ne devraient pas faire l'objet de poursuites pénales, mais qu'à la place, des réponses sur la santé et l'éducation, le traitement, y compris les mesures de réduction des risques et la réinsertion sociale devraient être apportées.

Une résolution sur la question de la **peine de mort** (A / HRC / 30 / L.11 / Rev.1) a appelé tous les États, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer/ratifier le <u>deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u> (PIDCP). La résolution n'a malheureusement pas appelé explicitement á la non-application de la peine de mort aux personnes de moins de 18 ans, même si cela avait été proposé par l'UNICEF lors de la négociation autour du texte.

### > LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les <u>Objectifs du Développement Durable</u> (ODD) cherchent à se fonder sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour atteindre leur but: le respect des droits de l'homme pour tous en équilibrant les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). Les ODD - composés de 17 objectifs généraux et 169 objectifs spécifiques - sont plus généralement un plan d'action pour l'humanité et la planète défini pour les 15 prochaines années (2015 - 2030). Les ODD sont interdépendants et intégrés, et visent bien sûr à améliorer la vie des enfants à travers un certain nombre d'objectifs clairs, tels que la réduction de la pauvreté (SDG 1), la santé (SDG 3), l'éducation (SDG 4), l'égalité des sexes (SDG 5), la violence contre les enfants (SDG 16.2), ainsi que d'un certain nombre d'autres domaines qui impact la vie des enfants.

Les ODD ont été officiellement adoptés à New York à la fin du mois de Septembre, au cours de la soixantedixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU-70). L'adoption et la mise en œuvre des objectifs du développement durable ont été largement débattus au long de la 30° session du Conseil des droits de l'homme à Genève (i.e panels, dialogues interactifs, résolutions et événements parallèles). DEI, en tant que membre du <u>Groupe de travail sur les enfants et la violence (WG/CAV) de Child Rights Connect,</u> a organisé un événement parallèle sur "la responsabilité et le contrôle de la violence à l'encontre des enfants dans les objectifs de l'Agenda mondial du développement durable Post 2015», en collaboration avec la Mission permanente de l'Uruguay. L'objectif de l'événement était d'examiner le rôle des mécanismes des droits de l'homme (comme le Conseil de droits de l'homme, l'Examen périodique universel, et les organes conventionnels) dans la mise en œuvre effective des ODD, en particulier la violence contre les enfants (SDG 16.2). Il a été souligné que le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de



l'homme (HCDH) devrait disposer d'une unité spécifique des droits de l'enfant intégrée dans sa structure, afin de mieux coordonner et améliorer les efforts visant à la réalisation des droits de l'enfant au sein de toutes les parties prenantes, principalement au sein de l'ONU elle-même.

Un événement parallèle a été organisée sur le thème "L'autonomisation des enfants et les Technologies de l'information de la communication", présenté par la Mission permanente de la Belgique. L'événement était axé sur les différentes approches pour lutter contre les cas de violence sexuelle des enfants sur internet. Parmi les intervenants figuraient la Reine Mathilde de Belgique, le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants (RSSG/VAC), l'UNICEF et Disney. Cet événement visait à informer la Journée annuelle du CDH sur les droits de l'enfant (Mars 2016) sur les "Technologies de l'information et de la communication et de l'exploitation sexuelle des enfants". Le HCDH invite les ONG à fournir des soumissions pour compléter son rapport; toutes les informations devraient être envoyées à: registry@ohchr.org\_et iguerras-delgado@ohchr.org. Veuillez trouver plus d'informations ici.

Un Groupe d'étude sur la bonne gouvernance au sein du service public a eu lieu (24 Septembre), dans lequel la corruption a été considérée comme l'un des principaux défit pour la réalisation de la bonne gouvernance dans les droits humains. Il a été noté que le secteur de l'éducation est de plus en plus ouvert à la privatisation qui ébranle le principe d'accès universel à l'éducation et le droit à l'éducation. DEI - Costa Rica a présenté une déclaration commune lors de ce panel, en mettant l'accent sur l'investissement dans les droits de l'enfant au cœur de la bonne gouvernance dans le service public. La déclaration appelle les États membres à mettre les droits de l'enfant au centre d'une prestation de service public transparente, participative, responsable et durable qui soient soutenue par une mobilisation des ressources suffisantes et équitables, et une distribution qui permettent la réalisation des droits de l'enfants.

#### **GENRE**

Au cours du débat annuel sur **l'intégration de la perspective du genre** (15 Septembre), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que "Aucun pays n'a encore réalisé l'égalité entre les hommes et les femmes".

Au cours de la **débat annuel d'une demi-journée sur les droits des peuples autochtones** (22 septembre), le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones a attiré l'attention sur la situation des femmes et des filles autochtones qui ont vécu une violation des droits humains grave, complexe, pluridimensionnelle, et qui constituait une forme de violence structurelle. DEI- Secrétariat international a prononcé une déclaration lors du débat général, au nom de DEI-Colombie, abordant la question de la violence à l'encontre des filles et des femmes dans la zone de Mitú Vaupés - Pour regarder Marialavia Zaccarini, stagiaire à DEI, délivrer la déclaration complète, veuillez regarder le webcast <u>ici</u> (01:22:13).

#### > AFFAIRES

La Mission permanente de la Belgique a également organisé un autre événement parallèle sur «les droits de l'enfant et les entreprises: le rôle des États - orientations concrètes et pratiques exemplaires», organisé conjointement avec l'UNICEF et la Commission internationale des juristes (CIJ). L'objectif était de présenter un nouveau guide pour les États sur comment mettre en œuvre l'Observation générale n ° 16 du Comité des droits de l'enfant sur les obligations de l'Etat en ce qui concerne l'impact du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant. Le guide «Obligations et actions sur les droits de l'enfant et les entreprises" offre des exemples concrets et des meilleures pratiques sur la façon de protéger et assurer la réalisation des droits de l'enfant dans le contexte des activités commerciales.

Le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage (A / HRC / 30/35) a noté que les marques mondialement connues travaillant avec des chaines d'approvisionnement



complexes, adoptent de plus en plus des codes de conduite volontaires, qui interdisent l'utilisation du travail forcé, travail des enfants et autres pratiques esclavagistes- comme des pratiques de gestion. Le Rapporteur a reconnu, toutefois, que «le droit à un recours effectif est resté compliqué, en particulier pour les travailleurs les plus vulnérables dans les chaînes d'approvisionnement".

#### **MIGRATION**

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme met en place une **étude sur le problème mondial des enfants et adolescents migrants non accompagnés et les droits de l'homme**. Dans le cadre de cette étude, le Comité consultatif appelle la société civile, et demande à ce qu'un questionnaire soit complété (disponible en <u>anglais</u>, <u>français</u> et <u>espagnol</u>) et envoyer à <u>hrcadvisorycommittee@ohchr.org</u> avec comme objet: HRC AC Les enfants et les adolescents migrants non accompagnés –

Le **Haut-Commissaire des Nations Unies** a fourni un compte rendu verbal dans lequel il a abordé la situation des migrants en Europe et dans le monde, et les difficultés rencontrées par la communauté internationale en termes de ressources disponibles pour faire face à la crise.

Un événement parallèle sur le **droit à la nationalité pour chaque enfant** a été organisée par la Mission permanente de l'Uruguay et l'Institute of Statelessness & Inclusion (ISI). L'événement été centré sur la mise en œuvre de l'article 7 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE) sur l'apatride et l'Objectif du Développement Durable sur l'identité juridique (SDG 16,9). Lors de cet événement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a noté qu'il devrait être obligatoire pour les États d'assister l'enregistrement des naissances et de veiller à ce que les enfants nés sur leur territoire obtiennent la nationalité pour éviter les risques d'apatride.

# > CONFLITS ARMES

Au cours du **débat général sur les droits de l'homme en Palestine et autres territoires arabes occupés** (28 septembre), l'Etat de Palestine - parlant en tant que pays concerné – a réitéré nombre de ses préoccupations permanentes en ce qui concerne les violations graves des droits humains, en mentionnant en particulier la récente attaque contre la mosquée Al Aqsa, et l'utilisation par Israël de balles réelles contre les manifestants. En outre, la bande de Gaza est restée sous un blocus terrestre, maritime et aérienne pendant neuf ans, ce qui rend la reconstruction de milliers de bâtiments détruits pendant l'incursion israélienne en 2014 impossible. Il a également noté que les détenus palestiniens sont souvent victime de torture. DEI - Secrétariat International (SI) a prononcé une déclaration au nom de **DEI-Palestine**, pour appeler le HRC à condamner l'usage de la force excessive israélienne dans la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, contre des Palestiniens non armés; et demande à ce que les forces israéliennes, en tout temps, agissent en conformité avec les <u>Principes de base des Nations Unies sur l'utilisation de la force et des armes à feu par les responsables de l'application du droit (1990). Pour regarder Elsa Valdivesio, stagiaire à DEI, délivrer la déclaration complète, veuillez regarder le webcast <u>ici</u> (1:54:44).</u>

Le rapport de la **Commission d'enquête sur la République Arabe Syrienne** - COI / Syrie (A / HRC / 30/48) a été présenté au Conseil (21 Septembre). Le rapport a souligné que les parties au conflit continuent de recruter et d'utiliser des enfants: des milliers d'enfants ont été exécutées par le soi-disant Etat islamique ou tuées et blessées dans les bombardements aériens du gouvernement. Dans une résolution (A / HRC / 30 / L.5), le CDH a exigé que les autorités syriennes coopèrent pleinement avec COI/ Syrie en accordant un accès à son territoire immédiat, complet et sans restriction. Il a également condamné fermement les violations continuelles, systématiques, répandues et graves des droits de l'homme ainsi que toutes les violations du droit international humanitaire par toutes les parties.

Un **événement parallèle sur les enfants dans les conflits armés** a été co-organisé par l'Union Européenne et l'Union africaine. L'événement été centré sur les politiques comparées et partagées menées



par les deux mécanismes régionaux. Retrouvez <u>ici</u> le guide de l'UE-UNICEF sur l'intégration des droits de l'enfant dans les programmes de développement.

## LA 31<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES (CDH-31):

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme (HRC-31) aura lieu en Mars 2016. Les enjeux et questions qui seront abordés porteront, en autre, sur: la violence contre les enfants; la vente d'enfants; l'enregistrement des naissances; les enfants et les conflits armés; la torture; la démocratie et l'État de droit; les handicapes; les défenseurs des droits de l'homme; l'intégrité du système judiciaire et l'intégration.

La Journée annuelle sur les droits de l'enfant aura lieu au cours de la 31e session du CDH en 2016, dont le thème défini est «Technologies de l'information et de la communication et exploitation sexuelle des enfants". Comme mentionné précédemment, le HCDH invite les ONG à fournir des soumissions pour compléter son rapport; les informations doivent être envoyées à: registry@ohchr.org et iguerras-delgado@ohchr.org. Veuillez trouver plus d'information ici.

Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure sur la 31° session du CDH (le programme de travail officiel n'a pas encore été finalisé par l'ONU).

# **COMMITE DES DROITS DE L'ENFANTS DES NATIONS UNIES:**

Au cours de sa **70e session** (14 Septembre - 02 Octobre), le Comité des droits de l'enfant a examiné-parmi les pays où DEI dispose d'une section nationale- le Brésil, en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs. **DEI - Brésil / ANCED** avait présenté le rapport d'une partie prenante au Comité pour l'examiner, et ses représentants sont venus à Genève pour suivre les discussions et rencontrer les membres du Comité. L'impact du travail de plaidoyer de la section DEI-Brésil, conjointement avec le SI, a été un succès lorsque les recommandations clés ont été mises en avant par le Comité au gouvernement du Brésil, en particulier sur la question de la justice des mineurs.

La prochaine session du Comité des droits de l'enfant (**71e session**) se tiendra du **11 au 29 Janvier 2016**. Les pays examinés où DEI dispose d'une section nationale sont les suivant: le Bénin et la France. Pour plus de détails sur la session, vous pouvez visiter notre <u>site internet</u>.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez me contacter pour plus d'information sur les points mentionnés précédemment.

Avec tous mes remerciements et mes meilleurs vœux,

Anna D. Tomasi
Responsible Plaidoyer
Défense des Enfants International (DEI), 1, Rue de Varembé, P.O. Box 88, CH1211 Geneva 20
E: anna.tomasi@defenceforchildren.org T: +41 (0)22 734 0558 W: www.defenceforchildren.org Skype: annadtomasi